

# Procédure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2001/2072(COS) Procédure terminée
Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté	
Sujet 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.03 Politique spatiale européenne 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	GUE/NGL <a href="#">ALYSSANDRAKIS Konstantinos</a>	07/11/2000
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	PSE <a href="#">SOULADAKIS Ioannis</a>	20/03/2001
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique, politique des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>RETT</b> Politique régionale, transports et tourisme		21/11/2000
		UEN <a href="#">QUEIRÓ Luís</a>	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Recherche	<a href="#">2398</a>	10/12/2001
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<a href="#">Centre commun de recherche</a>		

Événements clés			
27/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0597	Résumé
02/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/11/2001	Vote en commission		Résumé
21/11/2001	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0451/2001</a>	

10/12/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
17/01/2002	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0015/2002</a>	Résumé
17/01/2002	Fin de la procédure au Parlement		
07/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2001/2072(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/5/14643

### Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2000)0597	27/09/2000	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A5-0451/2001</a>	21/11/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T5-0015/2002</a> <a href="#">JO C 271 07.11.2002, p. 0066-0398 E</a>	17/01/2002	EP	Résumé

## Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté

OBJECTIF : proposer les éléments d'une future stratégie européenne pour l'espace. CONTENU : en 1999, les Ministres européens, ont invité la Commission Européenne et l'Exécutif de l'Agence Spatiale Européenne à élaborer une stratégie européenne cohérente pour l'espace. La communication décrit les grandes lignes d'une stratégie spatiale articulée autour de trois objectifs: - renforcer l'assise des activités spatiales : préserver un accès à l'espace indépendant et à un prix abordable et se doter d'une large base technologique; - accroître les connaissances scientifiques, en vue de mieux comprendre notre planète et son atmosphère, le système solaire et l'univers; - en faire bénéficier les marchés et la société par une exploitation des capacités techniques de la communauté spatiale axée sur la demande. Les agences spatiales nationales et européenne assurent de manière satisfaisante la réalisation des deux premiers objectifs. L'élément nouveau de la stratégie proposée réside dans le troisième objectif, qui introduit pour la première fois la dimension communautaire de l'espace, les politiques de l'Union jouant un rôle moteur. La Commission envisage d'assumer un rôle actif dans la mise en oeuvre de la stratégie : - en mettant en place les conditions politiques et réglementaires nécessaires aux activités spatiales, conformément aux politiques communautaires et en soutien de celles-ci; - en tant qu'animateur, de façon à catalyser les efforts conjoints de recherche et de développement déployés par tous les acteurs, dans le respect des objectifs d'un "Espace Européen de la Recherche"; - en rassemblant tous les acteurs et toutes les compétences autour d'objectifs politiques communs, dans des projets d'intérêt européen. La Commission prendra la responsabilité d'élaborer le scénario de développement de GALILEO en association avec l'ASE, les États membres et l'industrie. Elle ouvrira la voie à une initiative politique pour GMES qui devrait aboutir à la définition d'un système d'information et de surveillance comprenant des satellites d'observation et répondant aux exigences des politiques de l'Europe. La Commission est prête à entrer dans une nouvelle relation opérationnelle avec l'ASE, afin de travailler ensemble à la mise en oeuvre de cette stratégie. À cette fin, la Commission et l'Exécutif de l'ASE constitueront une "Task Force" conjointe. Entre autres tâches, cette Task Force stimulera la réflexion sur une possible configuration unifiée dans laquelle les États membres pourraient régulièrement réviser la stratégie et sa mise en oeuvre, afin de proposer un dispositif permanent avant la fin de l'année prochaine. En outre, elle préparera des propositions pour des accords-cadres en vue de piloter des projets communs et esquissera une approche cohérente vis à vis des pays candidats à l'adhésion. ?

## Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté

La commission a adopté le rapport de M. Konstantinos ALYSSANDRAKIS (GUE/NGL, GR) sur la communication de la Commission. Elle approuve la préparation d'une stratégie européenne pour l'espace et souscrit aux trois lignes d'actions proposées dans le document de la Commission. Le rapport insiste sur la nécessité de développer davantage la technologie spatiale, en particulier les lanceurs et les véhicules, "sur la base d'une ambition clairement affichée d'indépendance européenne". Ceci nécessitera un appui public substantiel et soutenu aux développements spatiaux sous la forme d'aides massives à la recherche, la réalisation du marché intérieur et le financement public des infrastructures. La commission appelle de ses vœux la réalisation d'une étude approfondie portant sur la position concurrentielle de l'Europe en matière spatiale et demande aux États membres et à la Commission d'imposer aux États-Unis une stricte réciprocité quant aux protections

non tarifaires et aides indirectes à l'industrie spatiale, en particulier dans le domaine des lanceurs. Elle estime également que l'ASE devrait à long terme rejoindre le giron de l'UE, tout en conservant son autonomie. Autre point clé soulevé par la commission : les activités spatiales devraient n'avoir que des fins pacifistes. Elle soutient le développement d'un système de satellite destiné à la surveillance de l'environnement mondial et invite à la poursuite et à l'accroissement de la collaboration internationale en matière d'activités liées à l'espace, notamment avec la Fédération de Russie, les États-Unis, la Chine et le Japon. L'Union européenne pourrait également offrir aux pays les moins développés un accès à l'espace à un coût abordable. ?

## Politique spatiale européenne: rôle et stratégie de la Communauté

---

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Konstantinos ALYSSANDRAKIS (GUE/NGL, GR) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé de la commission au fond). La plénière a souligné que les activités spatiales devraient uniquement être menées à des fins pacifiques et pourraient inclure des opérations militaires de sauvegarde de la paix. Les besoins européens doivent établir clairement que l'exploitation et l'utilisation de l'espace devraient être menés à des fins pacifiques dans l'intérêt de l'humanité et conformément au droit international. La non-prolifération des armes et la renonciation à la course aux armements dans l'espace devraient constituer le principe directeur de la politique spatiale européenne. Les députés se félicitent du projet d'une stratégie européenne spatiale et soulignent l'importance d'une coopération étroite et effective entre la Commission européenne et l'Agence Spatiale Européenne (ASE). Le Parlement européen estime que l'Agence (qui opère sur les bases d'une coopération intergouvernementale) devrait, à long terme, être incorporée à l'Union européenne tout en conservant son autonomie. Les députés soulignent enfin l'importance du projet GALILEO pour le transport et la stratégie spatiale européenne. ?